

Franchise
Event

-10%

pour les
adhérents FFF

FRANCHISE EVENT

13&14 OCTOBRE

RENNES | PARC EXPO

DOSSIER
D'INSCRIPTION

www.franchise-event.fr | #FE

 CCI ILLE-ET-VILAINE

 **ccre**³⁵
Club des Créateurs,
Repreneurs, Entrepreneurs

OFFRES DE PARTICIPATION

INTITULÉ DE L'OFFRE	DESCRIPTIF	QUANTITÉ	TOTAL HT
Formule Partenaire Silver	<ul style="list-style-type: none"> Surface d'exposition de 6m² équipée comprenant électricité (1Kw), mobilier (1 mange-debout et 2 tabourets, 1 poubelle), wifi gratuit du Parc Expo. Référencement de votre entreprise et de vos coordonnées sur le site internet de l'événement. Kit invitations/programme papier pour inviter vos prospects et clients au salon (nbr à nous communiquer) + Invitations numériques & bannières exposant disponibles sur votre espace exposant. 	<input type="checkbox"/> 6 m ²	1 300,00
Formule Partenaire Premium	<ul style="list-style-type: none"> Stand équipé de 9m² comprenant électricité (1Kw), mobilier (1 table ronde, 3 chaises, 1 poubelle), wifi gratuit du Parc Expo. Insertion de votre logo sur tous les supports de communication en 1^{ère} de couverture à côté des organisateurs. Référencement de votre entreprise et de vos coordonnées sur le site internet de l'événement. Kit invitations/programme papier pour inviter vos prospects et clients au salon (nbr à nous communiquer) + Invitations numériques & bannières exposant disponibles sur votre espace exposant. 	<input type="checkbox"/> 9 m ²	2 404,00
Frais d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Frais administratifs de gestion des inscriptions. <p>À prendre en compte pour chaque exposant, y compris en co-exposition.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	50,00

Pour toute demande concernant un stand de plus de 9m², nous contacter à l'adresse commercial@franchise-event.fr.

Je ne souhaite pas bénéficier du mobilier inclus dans mon offre de stand.

* Quelle que soit la formule de stand choisie, si vous ne souhaitez pas de mobilier sur votre stand, cela n'impactera pas le tarif.

CO-EXPOSITION

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Co-exposition	<p>Co-exposition - Attention, le co exposant ne possèdera pas d'enseigne sur le salon (une seule enseigne par stand). En revanche, le nom de la structure co exposante sera renseignée sur le site internet et sur le dépliant plan du salon avec le numéro de stand associé.</p> <p>Des frais d'inscription de 50 € HT s'appliquent également à chaque co-exposant.</p>	<input type="checkbox"/> 1	300,00

OPTIONS

PRISE DE PAROLE

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Rencontres de la Franchise	<p>Offrez-vous une visibilité ciblée auprès des visiteurs porteurs de projet !</p> <p>Participez aux Rencontres de la Franchise, des temps d'échange privilégiés sous forme de 2 rendez-vous programmés de 20 minutes avec des porteurs de projet intéressés par la franchise.</p> <p>Ces échanges se dérouleront dans un espace convivial, équipé de mange-debout et tabourets hauts, dédié aux rencontres entre franchiseurs et visiteurs.</p> <p>En souscrivant à cette option, vous bénéficiez :</p> <ul style="list-style-type: none">• De 2 créneaux de 20 minutes avec des candidats ciblés• D'un espace aménagé mis à disposition par l'organisation• D'une mise en avant dans la communication dédiée aux visiteurs <p>Un format simple et efficace pour valoriser votre concept et aller à la rencontre de vos futurs franchisés.</p>	<input type="checkbox"/> 1	300,00

OPPORTUNITÉS COMMERCIALES

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Pack Leads Qualifiés	<p>Multipliez vos opportunités commerciales et valorisez votre expertise auprès des visiteurs !</p> <p>Avec cette option, vous recevrez les coordonnées des visiteurs qui auront accepté, lors de leur inscription au salon, d'être recontactés par les exposants partenaires. Une opportunité unique de prolonger la relation au-delà de votre stand et d'initier un vrai lien de confiance.</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès aux coordonnées des visiteurs ayant donné leur consentement (formulaire d'inscription)• Données collectées dans le respect de la réglementation RGPD <p>Scan visiteurs offert : scannez les badges des visiteurs directement sur votre stand via une application simple et intuitive (<i>valeur 200€ HT</i>)</p>	<input type="checkbox"/> 1	900,00

OPTIONS

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Scan Visiteurs	<p>Identifiez et relancez facilement les visiteurs intéressés par votre structure.</p> <p>Grâce à cette option, vous accédez à une application simple et intuitive vous permettant de scanner les badges des visiteurs qui s'arrêtent sur votre stand.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enregistrez les contacts en temps réel depuis votre téléphone ou tablette • Notez les échanges et qualifiez les besoins directement depuis l'interface • Retrouvez après le salon la liste complète des visiteurs rencontrés, avec leurs coordonnées <p>Une solution clés en main pour transformer chaque interaction en opportunité commerciale !</p>	<input type="checkbox"/> 1	200,00

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – COMMUNICATION PRINT

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Invitations-programme du salon	<p>4^{ème} de couverture entièrement personnalisée à votre image <i>Visuel fourni par vos soins > exclusivité : 1 seul partenaire.</i></p> <p>90 000 exemplaires diffusés sur toute la Bretagne auprès de tous nos réseaux de prescripteurs 2 mois avant le salon.</p>	<input type="checkbox"/> 1	1 500,00
Plan du salon	<p>Page intérieure entièrement personnalisée à votre image <i>Visuel fourni par vos soins > exclusivité : 1 seul partenaire.</i></p>	<input type="checkbox"/> 1	2 000,00
Distribué à tous les visiteurs à l'entrée du salon comprenant le plan, la liste des exposants et la programmation détaillée des animations.	<p>Votre logo sur plan <i>> 1 logo par village thématique.</i></p>	<input type="checkbox"/> 1	500,00

OPTIONS

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – VISIBILITÉ JOUR J

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Distribution d'un sac visiteurs à votre image	5000 exemplaires, distribué à l'entrée du salon. <i>Sac fourni par vos soins > exclusivité : 1 seul partenaire.</i>	<input type="checkbox"/> 1	1 500,00
Insertion d'un objet publicitaire dans le sac visiteurs	Mise en sac par l'organisation du salon. <i>Objet fourni par vos soins.</i>	<input type="checkbox"/> 1	800,00
Bloc notes dans la salle d'atelier de Franchise Event	Positionnement par nos soins de blocs notes à vos couleurs sur les chaises de la salle d'atelier pour les participants entre chaque intervention, durant tout le salon. <i>Bloc notes fournis par vos soins > exclusivité : 1 seul partenaire.</i>	<input type="checkbox"/> 1	650,00
Tours de cou personnalisés	Personnalisation des tours de cou distribués à tous les visiteurs à l'entrée avec votre logo (coloris du cordon au choix). <i>Cordons fournis par vos soins > exclusivité : 1 seul partenaire.</i>	<input type="checkbox"/> 1	900,00
Insertion de votre bannière sur les badges du salon	Insertion de votre bannière au dos des badges visiteurs et exposants > exclusivité : 1 seul partenaire.	<input type="checkbox"/> 1	750,00

VISIBILITÉ SUPPORTS DE COMMUNICATION – COMMUNICATION WEB

	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT
Bannière Home Page	Bannière visible sur la homepage du site web - 3 annonceurs tournants max. <i>98.000 pages vues, plus de 24.000 sessions par édition.</i>	<input type="checkbox"/> 1	1 500,00
Bannière pub sur la page programme	Bannière visible sur toutes les pages relatives au programme d'animation. Le planning des animations est la page la plus visitée du site > exclusivité : 1 seul partenaire.	<input type="checkbox"/> 1	1 200,00

BON DE COMMANDE

FACTURATION

Adresse idem société exposant

Adresse :

Code Postal : [][][][][][][][] Ville :

PROCÉDURE :

Pour valider votre inscription, merci de compléter le dossier et de le retourner :
par mail à commercial@franchise-event.fr
par courrier à l'Agence Essentiel / Salon Entreprendre dans l'Ouest
14 ZA Le Boulais - 35690 ACIGNÉ

Une fois votre dossier validé, vous pourrez accéder à votre espace exposant et gérer tous les éléments utiles à votre participation sur le site web.

POUR TOUTE COMMANDE :

Règlement de 50 % à effectuer à la commande par virement ou par chèque à l'Ordre de
« Entreprendre dans l'Ouest ».

Versement du solde au plus tard le 11/08/2025.

Nom/prénom :

Fait à :

Le :

Votre réservation :

Frais d'inscriptions :	50	€
+ Stand :	€
+ Options :	€
= Total HT :	€
TVA 20% :	€
Total TTC :	€

- Je souhaite participer au salon Franchise Event et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation figurant en dernières pages du Dossier d'Inscription et en acceptant toutes les clauses sans réserve ni restriction.
- Je m'engage à ne pas démarcher les visiteurs et les autres exposants au-delà de l'espace de mon stand.
- Je reconnais qu'à partir de la signature de mon inscription, tout changement de logo ou d'enseigne doit être communiqué à l'organisateur. À défaut, je décharge l'organisateur de toute responsabilité concernant l'affichage et la communication liés à mon entreprise.

Cachet et Signature

Obligatoires

ORGANISATIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES



Un salon organisé par :

**ENTREPRENDRE
DANS L'OUEST**



Piloté par :



CONTACTS EXPOSANTS ET PARTENAIRES

Contactez nous au **06 83 59 80 88**
09 81 84 67 40

Agence Essentiel : commercial@franchise-event.fr

Avec le soutien de nos partenaires (édition 2024) :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation aux salons Entreprendre dans l'Ouest 2025 / Franchise Event 2025 représentant le salon Entreprendre dans l'Ouest et le salon Franchise Event. (ci-après dénommé le « Salon »).

Dans le présent règlement, est désigné :

- L'association Entreprendre dans l'Ouest se définit comme l'Organisateur de la Manifestation, ci-après l'«Organisateur». La mise en oeuvre globale de la manifestation est pilotée par la CCI Ille-et-Vilaine et le Club des Créateurs, Repreneurs et Entrepreneurs 35.

- l'Agence Essentiel, agissant en vertu de la convention de mandat, pour le compte de l'Organisateur en tant que Commissaire Général du Salon (ci-après le « CG »),

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation au Salon implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux du Salon transmis par le CG ou des formulaires complétés sur le site Internet de l'événement via l'extranet sont considérées. Les documents, s'ils sont papiers, doivent être adressés au CG du salon à l'adresse suivante :

Agence Essentiel / EDO 2025 – 14 Z.A Le Boulais – 35690 Acigné.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon et notamment lorsque la totalité des offres de participation a été souscrite. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement qu'il aurait organisé et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur ou le CG, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considéré comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer au Salon (ci-après le « Client »).

Facturation, droits et annulations

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement soit de l'acompte de 50% du montant TTC de la réservation, soit de la totalité du montant TTC de la réservation selon les mentions inscrites sur le dossier d'inscription ou sur le formulaire d'inscription en ligne. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Le solde sera versé au plus tard le 11/08/2025. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte Entreprendre dans l'Ouest ou par chèque à l'ordre de « Entreprendre dans l'Ouest ». Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture du Salon, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Parc Expo Rennes Aéroport une surface autre que celle proposée par l'Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients du Salon.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 10 août 2025, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa réservation.

Si la demande d'annulation intervient à partir du 11 août 2025, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

Le salon débutera le 13 octobre 2025 à 8h30 pour se terminer le 14 octobre 2025 à 18h. Il se tiendra au Parc Expo Rennes Aéroport – Hall 8 (ci-après le « Parc Expo ») - La Haie Gautrais - 35170 BRUZ.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne, visiteur ou exposant, dont la présence ou le comportement serait préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

Le plan du Salon est établi par l'Organisateur qui décide de l'implantation des stands par espace thématique, au prorata des surfaces réservées, en fonction des emplacements disponibles et par ordre d'arrivée des inscriptions valides, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les Clients.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé.

Le plan est communiqué au Client dans un délai fixé par l'Organisateur. Chaque Client s'engage donc à se conformer aux décisions prises par l'Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

Les emplacements attribués devront être aménagés au plus tard le 13 octobre 2025 avant 8h30 et occupés en permanence durant les heures d'ouverture les 13 et 14 octobre 2025 par le Client ou un représentant du Client. À défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procédera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Aucun élément de décoration ou mobilier ne doit dépasser les limites du stand sauf acceptation préalable des organisateurs. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont autorisés sous conditions. Afin de prévenir toute atteinte à l'image du Salon, tout Client souhaitant réaliser un aménagement spécifique de son stand devra soumettre à l'approbation de l'Organisateur le détail de son projet en le transmettant au CG par écrit et au moins 30 jours avant le Salon.

Sauf accord exprès de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites.

Si le Client fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par l'Organisateur pour l'aménagement de son stand, l'Organisateur se réserve le droit de refuser lesdits prestataires lorsque ceux-ci sont déjà intervenus sur un précédent événement et n'ont pas respecté les obligations qui leur étaient imposées, notamment en matière de sécurité.

Le Client est tenu d'avoir enlevé à l'issue du démontage, tout objet encombrant (construction de stand, moquette, mobilier, ...), décors, matériels, marchandises ou supports de communication (magazines, journaux, plaquettes, ...) apportés par lui-même ou ses sous-traitants. Dans le cas contraire, les frais induits par l'enlèvement des objets ou supports seront intégralement facturés au Client.

Règlements et consignes de sécurité

Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le Dossier Technique Exposant et la réglementation du Parc Expo seront mis à disposition des exposants par le CG dans l'espace exposant individuel sur le site internet de l'événement (chaque exposant à son propre accès et son propre compte).

D'une façon générale, les Clients sont tenus de respecter les lois et les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons, ainsi que les consignes de sécurité édictées par la Préfecture. A titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Parc Expo. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par le Client doivent être conformes, dans leur forme et leur contenu, aux règles et normes françaises et européennes.

Chaque Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés, représentants et sous-traitants, la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le Dossier Technique Exposant et dans les conditions générales de participation. A défaut du respect de l'ensemble des dispositions susmentionnées, le Client reconnaît que sa responsabilité pourra être engagée de ce fait.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Communication/Animations

Les messages, textes, annonces, contenus des Meet Up émanant des Clients (ci-après les « Informations Clients ») pour être insérés, selon les offres de participation souscrites, sur tout support de communication ou de promotion lié au Salon (ci-après les « Supports Salon »), ou pour être exploités lors du Salon, sont diffusés sous la responsabilité exclusive des Clients.

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'ils estimeraient contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports Salon ou du Salon en lui-même, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers l'Organisateur ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu.

Le contenu de chaque animation, hormis les animations Meet UP, et notamment le choix des intervenants invités est exclusivement du ressort de l'Organisateur.

Le contenu et les intervenants des Meet Up, sont proposés par le Client mais soumises à validation auprès de l'Organisateur. Celui-ci se réserve le droit de refuser ou de modifier le contenu ou les intervenants s'il estime que ceux-ci sont contraire à la bonne tenue du salon. Le Client devra respecter les deadlines mentionnées par l'Organisateur pour la remise des éléments (intitulés et intervenants). Dans le cas contraire, les éléments ne seront pas communiqués sur les supports Salon et aucun recours ne sera accepté par l'Organisateur.

Afin de permettre le bon déroulement du programme, les intervenants sont dans l'obligation de respecter les deadlines données par l'organisateur pour la remise de leur support d'intervention. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant pourra se voir refuser son animation par l'Organisateur.

Afin de permettre leur insertion sur les Supports Salon, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par le CG.

En cas de non-respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les Supports Salon, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

Les Organisateurs et le CG permettent la coexposition des exposants sur le salon. Cependant cela entraîne un surcoût de 300 € HT pour la communication du coexposant. Le nom de la structure coexposante sera renseignée uniquement sur le site internet et sur le dépliant plan du salon. Le nom de la structure coexposante doit impérativement être renseignée auprès du CG au moment de l'inscription. En cas de non respects de cette consigne, l'Organisateur et le CG se réserve le droit de refuser la coexposition.

Des photographies seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par le Client sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. Le Client qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser l'Organisateur par écrit.

À partir de la signature de l'inscription, tout changement de logo ou d'enseigne doit être communiqué à l'Organisateur. À défaut, l'Organisateur se décharge de toute responsabilité concernant l'affichage et la communication liés à l'entreprise du Client.

Responsabilité et assurances

Le Client est responsable du paiement et de l'obtention des droits et des autorisations nécessaires à la diffusion de ses Informations Clients. Il certifie que leur contenu ne contrevient à aucune disposition législative ou réglementaire et/ou aux droits de tiers, et ne comporte aucune imputation ou allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers.

Le Client garantit l'Organisateur et le CG contre tout recours émanant de toute personne qui s'estimerait lésée par la diffusion d'une Information

Client, à quelque titre que ce soit. En conséquence, le Client garantit et indemniserà l'Organisateur et le CG contre toutes actions, réclamations et procédures (incluant les frais de justice, frais et honoraires de conseil) fondées sur le contenu de ses Informations Clients, ainsi que de tous dommages, coûts, engagements de responsabilité et dépenses résultant de ces actions, qui pourraient être engagées par tous tiers, à quelque titre que ce soit.

La responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne saurait être engagée en cas d'omissions ou erreurs de reproduction, composition ou autres des Informations Clients, qui surviendraient sur l'un quelconque des Supports Salon, qu'elle qu'en soit la forme et le mode de diffusion.

Dans l'enceinte du Salon, les Clients prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouveront et devront les laisser dans le même état.

Toutes détériorations causées à leur stand et à leurs éléments de décorations, ou du fait de l'aménagement de leur stand, de leurs éléments de décorations, de leurs personnels et sous-traitants, sont à la charge des Clients. Ceux-ci sont directement responsables vis-à-vis du Parc Expo, la responsabilité de l'Organisateur ou du CG ne pouvant en aucun cas être engagée.

Tout Client est responsable du matériel qu'il expose et/ou loue dans le but d'aménager son stand. L'Organisateur et le CG déclinent toute responsabilité pour la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel durant toute la durée de l'opération, montage et démontage compris. Les Clients sont également responsables de tous les dommages causés aux tiers du fait de leurs installations ou activités.

Il appartient donc à chaque Client de souscrire, directement et à ses frais, une assurance pour couvrir ces différents risques.

Tout préjudice, y inclus les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Clients et dont l'Organisateur ou le CG ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses représentants.

En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles du Client, la responsabilité totale de l'Organisateur sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation.

Dispositions diverses

Toute inexécution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui leur conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats au salon, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès de l'Organisateur et du CG.

Tout différend ou difficulté nés de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes.

Franchise
Event

FRANCHISE EVENT

13&14 OCTOBRE

RENNES | PARC EXPO



CONTACTS EXPOSANTS ET PARTENAIRES

Contactez nous au 06 83 59 80 88

09 81 84 67 40

ou par mail : commercial@franchise-event.fr

Commissariat général du salon

essentiel

"COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL"